



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

À une séance extraordinaire tenue le 14 avril 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Était absent :

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3

La directrice générale atteste que 4 personnes étaient présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Dépôt des états financiers et vérification comptable
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

16147-04-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 avril 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16148-04-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16149-04-2014
point no 4

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2013 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

	Budget 2013	Réalizations	
		2013	2012
Revenus			
Taxes	5 165 975	5 610 212	5 235 822
Paiements tenant lieu de taxes	41 957	47 317	48 524
Transferts	247 000	508 351	448 408
Services rendus	607 560	850 293	867 875
Autres	1 589 668	664 663	421 244
	7 652 160	7 680 836	7 021 873
Investissement		6 644 764	1 348 472
	7 652 160	14 325 600	8 370 345
Dépenses			
Administration générale	1 136 376	1 070 759	1 117 652
Sécurité publique	992 523	1 047 446	917 306
Transport	1 569 980	1 011 578	1 352 596
Hygiène du milieu	875 304	881 941	901 201
Santé et bien-être	7 931	8 195	5 574
Aménagement, urbanisme et développement	361 055	390 127	390 122
Loisirs et culture	722 198	656 887	608 466
Frais de financement	138 903	237 750	157 647
Amortissement des immobilisations	748 666	943 039	764 787
	6 552 936	6 247 722	6 215 351
Excédent (déficit) de l'exercice	1 099 224	8 077 878	2 154 994
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise + contributions promoteurs)		(6 644 764)	(1 348 472)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	1 099 224	1 433 114	806 522
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	748 666	943 039	764 787
Remboursement de la dette à long terme	(361 140)	(345 363)	(427 362)
Affectations			
Activités d'investissement	(1 778 050)	(1 115 230)	(456 192)
Excédent (déficit) accumulé		(24 728)	(59 815)
Autres éléments de conciliation	291 300	12 500	12 500
	1 099 224	529 782	(166 082)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	903 332	640 440

Adopté à l'unanimité



16150-04-2014
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 avril 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16151-04-2014
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 14 avril 2014, à 19 h 19.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
